



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.28/2004/4/Add.2
11 octobre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion préparatoire régionale de la CEE pour l'examen décennal
de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

(Genève, 14 et 15 décembre 2004)
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉGION*

Examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing
et de ses résultats au niveau régional

*Les mécanismes institutionnels favorisant l'égalité des sexes
dans la région de la CEE, par pays*

Additif 2

* Document soumis tardivement faute de services suffisants de mise en forme rédactionnelle et de secrétariat au sein de la CEE.

<i>Nom et type d'organisme, date de création</i>	<i>Ressources</i>		<i>Liens avec d'autres partenaires</i>		<i>Plan d'action national</i>	
	<i>Effectifs de personnel</i>	<i>Budgets</i>	<i>Ministères d'exécution</i>	<i>ONG/autres</i>	<i>Organe responsable</i>	<i>Évaluation/surveillance/ mise en œuvre</i>
1	2	3	4	5	6	7
<i>Arménie</i>						
<ul style="list-style-type: none"> – Bureau des droits de l'homme et des affaires humanitaires du Ministère des affaires étrangères, 1993. – Département des questions intéressant la famille, les femmes et les enfants, 1997. – Conseil des femmes, 2000. – Au sein du Ministère du travail et des affaires sociales, Ministre adjoint chargé du Département des questions intéressant la famille, les femmes et les enfants, 2002. – Poste de conseiller auprès du Premier Ministre pour les questions intéressant les femmes, 2004. – Bureau du Médiateur, dirigé par une femme, 2004. 	<ul style="list-style-type: none"> – 11 spécialistes au sein du Département des questions intéressant la famille, les femmes et les enfants. 		<ul style="list-style-type: none"> – Une commission interministérielle créée en vertu d'un décret du Premier Ministre et composée des ministres adjoints et des chefs des Départements des Ministères de la santé, de l'éducation, des affaires étrangères, de la culture et de la jeunesse et de l'agriculture. 	<ul style="list-style-type: none"> – Une soixantaine d'ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> – Commission interministérielle créée en vertu d'un décret du Premier Ministre. 	<ul style="list-style-type: none"> – Plusieurs enquêtes ont été faites, notamment sur les moyens de combattre la violence à l'égard des femmes et d'améliorer la participation des femmes à la prise des décisions. – Le rôle des ONG a été renforcé. – La législation garantit aux femmes l'égalité des droits dans tous les domaines. – Création de nouvelles possibilités d'emploi pour les femmes, exécution de programmes spéciaux de microcrédits dans les zones urbaines et rurales. – Augmentation des ressources allouées aux services publics d'accueil de la petite enfance.

1	2	3	4	5	6	7
<i>Autriche</i>						
<ul style="list-style-type: none"> – Ministère fédéral de la santé et de la condition féminine. – Bureau du Médiateur pour l'égalité des chances (un bureau central et quatre bureaux régionaux). 		<ul style="list-style-type: none"> – Budget de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil des ministres a créé un groupe de travail interministériel pour la parité hommes-femmes (2000). Tous les ministères, de même que la Cour constitutionnelle, le Conseil d'État, le Bureau du Médiateur, la Cour des comptes et l'administration du Parlement, sont représentés au sein de ce groupe de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le Ministère fédéral de la santé et de la condition féminine appuie les projets exécutés par des ONG en faveur des femmes et, avec le Ministère fédéral de l'intérieur, l'action des centres de protection des femmes contre la violence. 	<ul style="list-style-type: none"> – Ministère fédéral de la santé et de la condition féminine. 	<ul style="list-style-type: none"> – La régionalisation du Bureau du Médiateur pour l'égalité des chances en a sensiblement accru la sphère d'activités. – Modification de l'amendement à la loi fédérale sur l'égalité des chances. – Mise en œuvre de plans pour la promotion de la femme (mesures prises pour protéger la dignité de la personne humaine dans les lieux de travail, accroître le nombre des femmes bénéficiant de programmes d'éducation et de formation complémentaire, améliorer les possibilités d'avancement des femmes et aider ces dernières à retrouver leur emploi, et mesures prises pour aider à concilier vie professionnelle et vie familiale). – Des programmes spécifiques de formation ont été organisés pour chaque ministère. – Projet d'assurance de la qualité pour la formation antisexiste. – Le Conseil des ministres a adopté une troisième résolution sur la parité hommes-femmes obligeant tous les ministères fédéraux à créer des groupes internes de travail et

1	2	3	4	5	6	7
						de contrôle sur la parité hommes-femmes et à exécuter un projet sur la parité hommes-femmes.
Azerbaïdjan						
<ul style="list-style-type: none"> – Commission nationale pour les préparatifs de la Conférence de Beijing, 1994. – Commission nationale sur la condition féminine, 1998. – Commission interadministrations sur la parité hommes-femmes. 		<ul style="list-style-type: none"> – Budget de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> – Commission interministérielle relevant de la Commission nationale sur la condition féminine. – Les responsables pour la parité hommes-femmes de tous les ministères font partie de la Commission sur la condition féminine. – Conseil interdépartemental à l'échelon ministériel. 	<ul style="list-style-type: none"> – Groupes de femmes au sein des partis politiques. – Syndicats. – Associations féminines dans les médias. – Centres de recherche sur la parité hommes-femmes. – Une cinquantaine d'ONG pour la promotion de la femme. 	<ul style="list-style-type: none"> – Commission nationale sur la condition féminine. 	<ul style="list-style-type: none"> – Modification de la législation. Adoption d'une nouvelle loi sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Adoption d'un nouveau plan national contre le crime organisé et le trafic d'êtres humains. – Projet régional exécuté en coopération avec l'UNIFEM sur les femmes contre les conflits armés dans le sud du Caucase. – Programme de l'État sur la lutte contre la pauvreté et le développement économique, la résolution des problèmes des réfugiés et des émigrants, la santé et la reproduction. – Réforme agraire ayant aidé plus d'un million de femmes à accéder à la propriété.
Belgique						
<ul style="list-style-type: none"> – Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. – Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes. – Partenariat entre l'État fédéral et les communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> – 7 collaborateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> – Budget fédéral 4,3 millions d'euros. – Budget 724 000 euros. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le Ministre responsable de l'égalité des chances coopère avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. – Au sein des communautés, les organes pour la parité hommes-femmes 	<ul style="list-style-type: none"> – Commission femmes et développement. – Plate-forme pour la population et le développement. – L'État fédéral et l'Institut pour l'égalité sont tenus d'appuyer les 	<ul style="list-style-type: none"> – Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Plan d'action de la Belgique pour la mise en œuvre du programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1999). – Le Ministre responsable de l'égalité des chances coopère avec des ONG

1	2	3	4	5	6	7
<ul style="list-style-type: none"> – Unité pour l'égalité des chances en Flandres (GKV). – Bureau des questions d'émancipation. – Direction de l'égalité des chances de la communauté française. – Direction du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes. 			travaillent en collaboration étroite.	associations féminines (Amazone, Association Sophia, CFFB et NVR, Groupe de «Europe emploi», etc.).		(CFFB et NVR) pour l'évaluation du plan d'action.
Bulgarie						
<ul style="list-style-type: none"> – Ministère du travail et de la politique sociale, 2000. – Commission consultative sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (qui relève du Ministère du travail et de la politique sociale), 2002. – Commission nationale, commission locale, groupes régionaux (conformément à la loi sur la lutte contre le trafic d'êtres humains), 2001-2002. – Secteur de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Deux unités analytiques ont été créées au sein du Ministère du travail et de la politique sociale (Direction de la planification, des analyses et des projections et Surveillance du marché de l'emploi, Division de la recherche et de l'évaluation au sein de la Direction de la politique de l'emploi), 2004. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le nombre des personnes qui s'occupent des questions de parité hommes-femmes a augmenté. 	<ul style="list-style-type: none"> – Budget de l'État. – Fonds nationaux et internationaux (PNUD et Agence pour l'emploi). 	<ul style="list-style-type: none"> – La Direction de la planification, des analyses et des projections et la Surveillance du marché de l'emploi ainsi que la Division de la recherche et de l'évaluation de la Direction de la politique de l'emploi créée au sein du Ministère du travail et de la politique sociale coopèrent pour l'élaboration de la politique relative à l'égalité des chances. École de police du Ministère de l'intérieur. Ministère de la jeunesse et des sports. 	<ul style="list-style-type: none"> – Des ONG ont participé à la mise en œuvre du plan d'action national en créant le cadre juridique nécessaire pour garantir l'égalité des hommes et des femmes. – Fondation pour l'entreprise et le développement; Fondation bulgare pour la recherche sur les questions de parité hommes-femmes; Club des femmes chefs d'entreprise en Bulgarie et Alliance des femmes pour le développement (ZHAR). – Ces organes exécutent plusieurs projets destinés à renforcer le rôle des femmes dans l'activité des entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> – Conseil national pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. – Ministère du travail et de la politique sociale. 	<p>La loi sur la protection contre la discrimination, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004, approfondit le principe constitutionnel de l'égalité. Elle se réfère à différents domaines tels que l'emploi, l'éducation et la formation, les soins de santé, le logement, la protection sociale, la distribution de biens et l'accès aux services et institutions publics, et l'exercice d'une activité économique.</p> <p>Plusieurs autres lois ont été adoptées:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Loi sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes; – Loi sur les forces de défense et les forces armées de la République de Bulgarie; – Amendements au Code pénal; – Loi sur la lutte contre le trafic d'êtres humains.

1	2	3	4	5	6	7
<i>Canada</i>						
<ul style="list-style-type: none"> – Condition féminine Canada, 1976. – Bureau pour la santé des femmes, 1993. – Ministère de la justice Canada (Bureau de la Conseillère principale en matière d'égalité des sexes), 1996. – Bureau de la Conseillère principale concernant les femmes et l'égalité des sexes, 1998. – Bureau des agricultrices d'Agriculture et agroalimentaire Canada. – La Direction des droits de la personne, des affaires humanitaires et de la promotion internationale de la femme du Ministère des affaires étrangères fait office de centre de liaison pour les questions d'égalité des sexes et de droits des femmes au sein du Département. – La Division de l'égalité des sexes de l'Agence canadienne de développement international fait office de centre de liaison pour l'égalité des sexes au sein de l'Agence. – Statistique Canada. 		<ul style="list-style-type: none"> – Budget de la condition féminine et budget de l'État. – Fonds publics et privés. 	<ul style="list-style-type: none"> – Les ministres responsables de la condition féminine aux échelons fédéral, provincial et territorial sont appuyés par les administrations chargées de la promotion de la condition féminine. – De nombreuses juridictions disposent également de conseils consultatifs indépendants sur les femmes financés par l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> – Il existe plus de 1 500 organisations féminines ainsi que des groupes de promotion de l'égalité des chances. – Il existe deux organisations nationales sur les femmes autochtones. – Association des femmes autochtones du Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> – Ministre responsable de la condition féminine. – Condition féminine Canada: leadership, expertise et conseils. 	<ul style="list-style-type: none"> – Un indice de l'égalité des sexes pour le revenu disponible après imposition fait apparaître une augmentation du revenu des femmes. – Effets de l'imposition progressive et augmentation du nombre de femmes ayant un emploi rémunéré. – Les femmes ont fait des progrès considérables dans le domaine de l'éducation, avec 56,4 % du total des inscriptions dans les universités en 2001, et commencent à s'imposer dans des domaines auparavant réservés aux hommes.

1	2	3	4	5	6	7
Croatie						
<ul style="list-style-type: none"> – Commission pour l'égalité des sexes créée au Parlement en 2001. – Médiateur pour l'égalité des sexes nommé en 2003 par le Parlement. – Bureau du Gouvernement pour l'égalité des sexes créé en 2004. 		<ul style="list-style-type: none"> – Budget de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> – Tous les ministères ont des coordonnateurs pour l'égalité des sexes et coopèrent avec le Bureau chargé de la mise en œuvre de la loi sur l'égalité des sexes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Des ONG ont participé à l'élaboration du Programme d'action national. – Des ONG coopèrent avec le Bureau pour l'égalité des sexes en participant à des réunions communes et à l'exécution de plusieurs projets. 	<ul style="list-style-type: none"> – Bureau du Gouvernement pour l'égalité des sexes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Politique nationale pour la promotion de l'égalité des sexes 2001-2005. – Adoption en 2003 de la loi sur l'égalité des sexes.
Chypre						
<ul style="list-style-type: none"> – «Mécanisme national pour les droits de la femme» (MNDF) créé en 1994 par le Ministère de la justice et de l'ordre public. – Autres institutions spécialement créées. – Commission pour l'administration (médiateur). – Institut national de protection des droits de l'homme. – Comité consultatif sur les actes de violence familiale. – Comité pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle. – Nouvelles commissions de réforme des lois créées à l'initiative du MNDF. 	<p>Le secrétariat du MNDF compte 2 professionnels secondés par des experts extérieurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Le budget du MNDF (366 000 euros en 2003) est financé par le budget annuel du Ministère de la justice et de l'ordre public. 	<p>Le Comité pour l'égalité entre les hommes et les femmes comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Un président nommé par le Ministre du travail et de la protection sociale. – Un représentant de chacune des instances suivantes: Ministère du travail et de la protection sociale; Ministère de la justice et de l'ordre public; Département de l'administration publique et du personnel; Ministère des finances. 	<p>Le MNDF a invité deux ONG de femmes chypriotes turques à le rejoindre. Ces ONG bénéficient de subventions du MNDF pour leurs propres activités.</p>	<p>MNDF.</p>	<p>Le MNDF a exécuté plusieurs projets dans le sens du Plan d'action national:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Une campagne pour une participation accrue des femmes à la vie politique; – Introduction d'une perspective soucieuse de l'égalité entre les sexes dans le secteur public; – Sensibilisation du public au problème de l'égalité entre les sexes au moyen d'une collaboration avec les médias, dont un programme radiophonique quotidien; – Formation des forces de police aux moyens de faire face aux cas de violence familiale; – Recherches dans des domaines concernant la vie des femmes; – Mise en place d'organes chargés de faire appliquer les textes de loi pertinents et de promouvoir l'égalité entre les sexes;

1	2	3	4	5	6	7
						<ul style="list-style-type: none"> – Soutien à des groupes et initiatives de femmes. <p>Le Gouvernement a ratifié deux instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de la femme:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; – Le Protocole n° 12 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
République tchèque						
<ul style="list-style-type: none"> – Ministère du travail et des affaires sociales. A créé en 1998 un service pour l'égalité entre les hommes et les femmes. – Conseil gouvernemental pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes créé en 2001. – Commission permanente de l'égalité des chances. 	<ul style="list-style-type: none"> – Centre de liaison sur les questions d'égalité entre les sexes dans chaque ministère (min. 50 % de la journée de travail). 	<ul style="list-style-type: none"> – Budget de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> – La résolution n° 456 de mai 2001 du Gouvernement priait tous les ministères de créer un centre de liaison chargé de gérer le programme sur l'égalité des chances. – Depuis 2002, chaque ministère a créé un centre de liaison sur les questions d'égalité entre les sexes. <p>Le coordonnateur national est le Ministère du travail et de la politique sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Différentes ONG et organisations à but non lucratif sont très impliquées dans l'action charitable et sociale et travaillent avec des femmes appartenant à des groupes très divers. Elles sont le mieux placées pour déceler les problèmes et proposer des solutions et sensibilisent le public à la nécessité de garantir l'égalité des chances. – La Confédération syndicale tchéco-morave veille depuis de nombreuses années à l'égalité des chances dans tous les aspects de l'action syndicale. 	<ul style="list-style-type: none"> – Ministère du travail et des affaires sociales. Chaque ministère définit et exécute des activités dans le cadre du Plan d'action national. 	<ul style="list-style-type: none"> – Promotion du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre de la politique publique. – Soutien juridique pour l'égalité entre les hommes et les femmes et conscientisation juridique. – Promotion du principe de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes pour l'accès aux activités économiques. – Équilibrage de la position sociale des hommes et des femmes dans les soins aux enfants et aux membres de la famille. – Suppression de la violence à l'égard des femmes.

1	2	3	4	5	6	7
Danemark						
<ul style="list-style-type: none"> - Ministre de l'égalité entre les sexes, 1999. - En plus des institutions du gouvernement central, de nombreuses entités s'occupent d'égalité entre les sexes dans le cadre de leurs activités professionnelles et contribuent à enrichir le débat national à ce sujet. 	<ul style="list-style-type: none"> - En 2004, 12 personnes travaillaient au sein du Département. 	<ul style="list-style-type: none"> - En 2004, le budget du Département était de 14,7 millions de couronnes danoises. 	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque ministre est chargé de veiller à l'égalité entre les sexes pour ce qui concerne son portefeuille, par des initiatives aussi bien spéciales que générales (principe statutaire de la promotion de l'égalité entre les sexes). - Le Ministre de l'égalité entre les sexes a créé en 2001 un groupe d'orientation interministériel. Composé de hauts fonctionnaires de chacun des 18 ministères du Danemark, ce groupe assure la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'égalité entre les sexes dans tous les secteurs et toutes les administrations. 	<ul style="list-style-type: none"> - La Société des femmes danoises et le Conseil des femmes du Danemark, qui coiffent 52 associations et organisations féminines, s'occupent de promouvoir les droits des femmes et leur influence dans la société. - Le Ministre de l'égalité entre les sexes verse chaque année une subvention de 1,1 million de couronnes danoises au Conseil des femmes du Danemark. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministre de l'égalité entre les sexes. 	<p>Amélioration du cadre législatif – la loi de 2000 sur l'égalité entre les sexes est entrée en vigueur.</p> <p>Le projet interministériel d'intégration d'une perspective soucieuse de l'égalité entre les sexes a débuté en 2001.</p> <p>Les objectifs de ce projet sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux sensibiliser les différents ministères à la stratégie de promotion de l'égalité entre les sexes; - Accroître les compétences des ministères dans le domaine de l'égalité entre les sexes; - Donner aux ministères la possibilité d'utiliser les instruments de la stratégie de promotion de l'égalité entre les sexes pour des actions dans ce sens dans le cadre de leur mandat.
Finlande						
<ul style="list-style-type: none"> - Service de l'égalité entre les sexes. - Médiateur pour l'égalité. - Conseil pour l'égalité entre les sexes, 2001. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil pour l'égalité entre les sexes compte 13 membres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de financement particulier pour le Plan d'action. Chaque ministère utilise les fonds alloués pour les mesures prises. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère des affaires sociales et de la santé, Chancelier de la justice et Médiateur du Parlement. La plupart des ministères ont des plans et des groupes de travail sur l'égalité entre les sexes (Ministères du travail, des transports et des communications, des finances, de l'environnement, 	<ul style="list-style-type: none"> - NYTKIS (Coalition des organisations féminines, Conseil national des femmes). - Instituts de recherche pour les femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère des affaires sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Plan d'action prévoit des programmes, des amendements à différents textes de loi et d'autres mesures qui seront exécutés par différents ministères pendant la législature actuelle. Il y aura un groupe de surveillance de l'exécution du Plan et un rapport sur le Plan d'action.

1	2	3	4	5	6	7
			de l'éducation, et des affaires étrangères, entre autres).			
France						
<p>Ministre délégué à la parité et à l'égalité professionnelle (juin 2002) avec un service des droits des femmes et de l'égalité.</p> <p>Organes consultatifs rattachés au Ministère:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale (CSIS); - Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes; - Commission nationale et commissions départementales contre les violences envers les femmes; - Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes; - Deux commissions parlementaires créées par l'Assemblée nationale et le Sénat. 	<p>220 personnes: 50 dans l'administration et 170 dans les départements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En 2003, le budget du Ministère était de 18 025 000 euros. - Le Ministère finançait 120 centres régionaux d'information sur les droits des femmes (CIDF) et des services d'assistance téléphonique aux femmes victimes d'actes de violence. - Annexe au budget de l'État: «Le document budgétaire jaune sur les droits des femmes et l'égalité» a été institué. 	<p>Près de 30 accords de partenariat ont été signés entre le Ministre délégué à la parité et à l'égalité et d'autres administrations et organismes, par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Convention interministérielle pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif; - Un accord-cadre de cinq ans avec l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) destiné à doubler le nombre de femmes bénéficiant de cours de formation professionnelle; - Un accord-cadre avec la Direction de la population et des migrations et le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations afin de promouvoir l'intégration des femmes immigrées et de protéger les filles des immigrés et de prévenir et combattre la double discrimination, fondée sur le sexe et l'origine, avec laquelle elles sont souvent confrontées; 		<ul style="list-style-type: none"> - Ministre délégué à la parité et à l'égalité professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - En juin 2002, le Ministre délégué à la parité et à l'égalité professionnelle a introduit une approche nouvelle et dynamique de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes en France. - Cette approche comprend trois éléments essentiels correspondant à une initiative méthodologique triple et est appliquée dans quatre grands domaines d'action.

1	2	3	4	5	6	7
			– Mise en place d'un réseau d'agents de contact dans la fonction publique.			
Géorgie						
– Groupe de travail spécial chargé de la mise en place, au sein des services du Ministre d'État, de la Commission sur l'égalité entre les sexes, créé en août 2004. – 10 membres, dont des représentants d'ONG.	– 1 personne.	– Le financement du mécanisme sur le budget de l'État est à l'étude. – Donateurs internationaux.	– Ministère de l'économie. – Ministère des finances. – Ministère de la santé et de la protection sociale.	– Coalition des ONG féminines de Géorgie.	– En cours de création.	
Grèce						
– 13 commissions régionales pour l'égalité (qui fonctionnent depuis 2000). – Secrétariat général pour l'égalité entre les sexes (www.isotita.gr). – Commission interministérielle pour l'égalité entre les sexes (2000). – Commission parlementaire permanente pour l'égalité et les droits de l'homme (2002). – Centre de recherche sur les questions d'égalité (KETHI).	Les commissions régionales pour l'égalité, créées sur décision du Secrétaire général de la région, comprennent: – Le Secrétaire général de la région, en qualité de Président; – 2 représentants du secrétariat général pour l'égalité entre les sexes du Ministère de l'intérieur, de la fonction publique et de la décentralisation; – Un représentant de l'Association des autorités préfectorales locales.		– Commission interministérielle pour l'égalité entre les sexes. – Collaboration avec le Ministère de l'éducation.	– L'État soutient les ONG qui luttent contre le trafic d'êtres humains. – Création d'une équipe composée de représentants du Ministère des affaires étrangères, de l'Organisation internationale pour les migrations et du Groupe interministériel pour l'élimination du trafic d'êtres humains (OKEA) et chargée de la coordination, de la stratégie et de la surveillance des activités des ONG.	Secrétariat général pour l'égalité.	– Plan d'action national sur l'égalité, 2001-2004. – Au titre du troisième Cadre communautaire d'appui (Fonds social européen), la Grèce exécute des projets destinés à favoriser l'émancipation des femmes et l'égalité entre les sexes. Ce sont notamment les projets «Emploi et formation professionnelle», «Société de l'information» et URBAN. – Mise en place d'un système de surveillance de la promotion de l'égalité entre les sexes dans les activités des programmes opérationnels du CCA 2000-2006 (d'après les données de l'Organe spécial de coordination des activités du Fonds social européen (ΕΥΣΕΚΤ)).

1	2	3	4	5	6	7
<ul style="list-style-type: none"> – Observatoire national contre la violence. 	<ul style="list-style-type: none"> – Un représentant de l'Association centrale des municipalités et des communautés. 					<ul style="list-style-type: none"> – Adoption de mesures garantissant aux hommes et aux femmes l'égalité des chances dans les programmes et initiatives communautaires (EQUAL, INTERREGIUM III, URBAN II, Leader +).
<i>Allemagne</i>						
<ul style="list-style-type: none"> – Commission du Bundestag sur la famille, les personnes âgées, les femmes et les jeunes. – Commission du Bundesrat sur les femmes et les jeunes. – Ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, de la femme et de la jeunesse, 1999 			<ul style="list-style-type: none"> – Groupe de travail interministériel (Interministerielle Arbeitsgruppe) axé sur la promotion de l'égalité entre les sexes. Réuni pour la première fois en mai 2000 sous la houlette du Ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, de la femme et de la jeunesse. Composé de chefs de départements chargés de promouvoir la parité entre les sexes dans leurs ministères respectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> – Centre de compétences pour les questions d'égalité entre les sexes. – Bureau de liaison pour l'égalité des chances (www.gleichberechtigung-goes-online.de). – Conseil allemand de la femme. – Groupes de travail interministériels. 	<ul style="list-style-type: none"> – Ministre chargé de l'égalité des chances. 	<ul style="list-style-type: none"> – Création du «Groupe de travail interministériel» de haut niveau avec un groupe de travail préparatoire et des sous-groupes chargés de l'étude de questions particulières ainsi qu'un groupe d'appui technique et le Centre de compétences pour les questions concernant l'égalité entre les sexes. – Entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'égalité des chances. – Renforcement de l'émancipation des femmes sur le plan politique. – La loi fédérale sur les nominations dans les administrations demande aux responsables du recrutement de veiller à assurer une représentation égale des hommes et des femmes dans la sphère d'influence fédérale et contient des dispositions très claires à cet égard. – Adoption de la loi contre la violence.

1	2	3	4	5	6	7
						<ul style="list-style-type: none"> – Conciliation de la vie de famille et de la vie professionnelle/services d'accueil de la petite enfance. – La loi sur la modernisation du système de santé renforce la prise en compte des différences entre les sexes dans les soins de santé. – Amélioration des conditions de base pour l'emploi des femmes et augmentation du taux d'emploi des femmes.
Islande						
<ul style="list-style-type: none"> – Centre pour l'égalité entre les sexes (Jafnréttisstofa) administré par le Ministère des affaires sociales. – Conseil pour l'égalité entre les sexes. – Coordonnateurs pour l'égalité entre les sexes. – Comité des plaintes relatives aux questions d'égalité entre les sexes. – Conseiller pour l'égalité entre les sexes. – Différents comités. – Autorités locales. 		<ul style="list-style-type: none"> – Budget de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> – Coordonnateurs pour l'égalité entre les sexes: chaque ministère doit nommer un coordonnateur chargé de surveiller les activités relatives aux questions d'égalité entre les sexes dans la sphère de compétences du Ministère et au sein des institutions qui travaillent sous ses auspices. Les coordonnateurs soumettent chaque année au Centre pour l'égalité entre les sexes un rapport sur les activités de leur ministère. 	<ul style="list-style-type: none"> – De nombreuses autorités locales et ONG s'impliquent activement dans des activités de promotion de l'égalité entre les sexes dans différents domaines. 	<ul style="list-style-type: none"> – Ministère des affaires sociales. 	<p>Le Plan d'action national est axé sur trois grands domaines:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les femmes et l'économie; – Les femmes et le pouvoir; – Les femmes et le maintien de la paix.
Irlande						
<ul style="list-style-type: none"> – Commission parlementaire sur la justice, l'égalité et les droits de la femme. 	<ul style="list-style-type: none"> – 10 personnes au sein de la Section sur l'égalité entre les sexes. – 21 personnes au sein de la Direction 	<ul style="list-style-type: none"> – Budget de l'État. – Budget du programme pour l'égalité des chances et les services d'aide à l'enfance 	<ul style="list-style-type: none"> – Département de l'éducation et des sciences. – Département des finances. 	<ul style="list-style-type: none"> – Conseil national irlandais des femmes (NWCI), qui regroupe 156 associations féminines et est financé par le Département 	<ul style="list-style-type: none"> – Département de la justice, de l'égalité et de la réforme de la législation. 	<ul style="list-style-type: none"> – Introduction d'un salaire minimum garanti en 2000. – Des progrès ont été enregistrés dans la représentation

1	2	3	4	5	6	7
<ul style="list-style-type: none"> – Ministre de la justice. – Égalité et réforme de la législation. – Section sur l'égalité entre les sexes, 2002. 	<ul style="list-style-type: none"> des services d'aide à l'enfance. – 31 personnes au sein du tribunal pour l'égalité. 	<p>(449 millions d'euros) et du programme de promotion de l'égalité des chances pour les femmes (35 millions d'euros).</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Département des affaires étrangères. – Département de la santé et de l'enfance. – Chaque département dispose d'un centre de liaison qui aide à établir des rapports sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes. – Chaque département dispose également d'un service chargé de promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ainsi que l'égalité entre les sexes. 	<p>de la justice, de l'égalité et de la réforme de la législation.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Programme d'action en faveur de l'égalité entre les sexes. – Observatoire irlandais sur la violence à l'égard des femmes. 		<p>des femmes à des postes de responsabilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les femmes constituent désormais 30 % de l'effectif des représentants des administrations publiques et 36 % des personnes nommées par le Gouvernement au sein de ces administrations. – Le cadre juridique mis en place pour combattre la discrimination sur le marché du travail a été renforcé. – Amélioration des conditions de travail respectueuses des contraintes de la vie de famille, notamment dispositions législatives, services d'accueil de la petite enfance et aide financière pour la mise en place de conditions de travail respectueuses des contraintes de la vie familiale. La fonction publique irlandaise a adopté un éventail complet de mesures de ce type. – Amélioration des structures de lutte contre les actes de violence à l'égard des femmes. – Adoption d'objectifs de parité pour certains postes de responsabilité dans la fonction publique.

1	2	3	4	5	6	7
						<ul style="list-style-type: none"> – Ratification en 2000 du Protocole facultatif à la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. – Élection/nomination de femmes à des postes publics de responsabilité. – Adoption d'une nouvelle enveloppe budgétaire de 35 millions d'euros, au titre du Plan national de développement, pour le financement du programme de promotion de l'égalité des chances pour les femmes.
<i>Italie</i>						
<ul style="list-style-type: none"> – Ministère de l'égalité des chances, 1996. – Département de l'égalité des chances, 1997. – Commission nationale pour l'égalité des chances, 1990. – Commission nationale chargée de la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances dans le monde du travail, 1991. – Comité de promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes, 1992. – Commission pour l'égalité des chances, 1999. 		<ul style="list-style-type: none"> – Budget de l'État. – Fonds structurels de l'Union européenne. – Fonds nationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> – Ministère du commerce et de l'artisanat. – Ministère de l'éducation. – Ministère du travail. – Ministère de l'intérieur. – Ministère de la justice. – Ministère des affaires étrangères. – Ministère de l'environnement. – Ministère de la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> – Les femmes et le travail. – Les femmes et la science. 	<ul style="list-style-type: none"> – Ministère de l'égalité des chances. 	<ul style="list-style-type: none"> – Participation accrue des femmes à la prise des décisions et représentation accrue des femmes à tous les échelons électoraux. – Coordination et réforme des organes institutionnels pour l'action et l'égalité des chances. – Élimination de la discrimination. – Coopération internationale. – Formation et éducation. – Promotion de l'esprit d'entreprise et de l'emploi chez les femmes. – Adoption de politiques tenant compte des besoins des femmes en matière d'utilisation

1	2	3	4	5	6	7
						<p>du temps, d'organisation du travail et des horaires de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan national relatif aux jardins d'enfants. - Lutte contre la pédophilie. - Lutte contre les actes de violence à l'égard des femmes et contre le trafic d'être humains et soins de santé.
<i>Israël</i>						
<ul style="list-style-type: none"> - Service de la promotion de la condition féminine. - Commission de la Knesset (Parlement) sur la condition féminine. - Loi relative aux autorités locales (conseiller à la condition féminine). 	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque municipalité nomme un conseiller à la condition féminine. 		<ul style="list-style-type: none"> - Le Ministère de l'éducation a créé une unité spéciale pour la promotion de l'égalité entre les sexes. - Le Ministère de la santé a créé des services de santé pour les femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Service de la promotion de la condition féminine collabore étroitement avec des centaines d'ONG et d'organisations à but non lucratif. - Ces instances sont des partenaires essentiels de la mise en œuvre de programmes en faveur des femmes. Le Centre international Golda Meir du Mont Carmel (MCTC) organise des séminaires et des symposiums biennaux à l'intention des femmes occupant des postes de responsabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Service de la promotion de la condition féminine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de matériels informant les femmes de leurs droits (campagnes dans les médias, publications, guide des droits de la femme). - Amplification du débat sur les questions de parité.

1	2	3	4	5	6	7
Kazakhstan						
<ul style="list-style-type: none"> - La Commission nationale pour la famille et la femme, qui relève des services de la présidence de la République et de ses départements régionaux, comprend des représentants des différentes sphères de la société, les chefs des organes centraux et des représentants des régions (28 membres). 22 décembre 1998. - Commissions régionales sur la condition féminine. - Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. - Groupe/commission des droits de l'homme avec un spécialiste des questions d'égalité entre les sexes. 	9 personnes.	<ul style="list-style-type: none"> - Budget de l'État. - Fonds internationaux (PNUD, Norvège, SIDA). 	<ul style="list-style-type: none"> - La Commission nationale compte parmi ses membres des représentants des organes et ministères régionaux et centraux qui lui soumettent toutes les informations relatives aux questions concernant l'égalité des sexes. - Différents ministères ont au sein de leurs services des spécialistes des questions d'égalité entre les sexes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe parlementaire sur les questions d'égalité entre les sexes. - Coalition des organisations non gouvernementales de femmes. - 150 ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> - Commission nationale pour la famille et la femme placée sous l'autorité de la présidence de la République du Kazakhstan. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement évalue l'évaluation, faite par la Commission nationale, de l'exécution du Plan d'action. - 80 % des activités du Plan ont déjà été exécutées ou sont sur le point de l'être. - La poursuite de l'exécution du Plan sera régie par la résolution # 1190 (11-03) instituant la notion de politique de promotion de la femme dans la République du Kazakhstan. - À venir: deuxième rapport sur les résultats obtenus.
Kirghizistan						
<ul style="list-style-type: none"> - Commission nationale sur les questions d'égalité entre les sexes, 1998. - Secrétariat de la Commission nationale sur les questions d'égalité entre les sexes. - Commissions régionales et locales pour la mise en œuvre de la politique d'égalité entre les sexes, 2002. 		<ul style="list-style-type: none"> - Budget de l'État et fonds internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère du travail et de la sécurité sociale. - Ministère de l'éducation. - Conseil interdépartemental à l'échelon ministériel. - Ministère de l'écologie et des situations d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe de nombreuses ONG impliquées pour la plupart dans l'exécution de la politique d'égalité entre les sexes par le biais de l'intégration à des organismes nationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat de la Commission nationale sur les questions d'égalité entre les sexes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une analyse de la situation en matière d'égalité entre les sexes a été faite dans tous les ministères à tous les échelons.

1	2	3	4	5	6	7
Lettonie						
<ul style="list-style-type: none"> – Ministère de la prévoyance sociale, 1999. – Département des affaires européennes et juridiques, unité de l'égalité entre les sexes, 2003. – Conseil pour l'égalité entre les sexes, 2002. – Groupe de travail interministériel, 2001. 			<ul style="list-style-type: none"> – Secrétariats des ministères concernés pour des missions spéciales. – Inspection du travail; groupe de coopération interparlementaire des femmes. – Sous-Comité de l'égalité entre les sexes. – Office central de statistique de Lettonie. – École d'administration publique de Lettonie. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le Groupe de travail interministériel est composé de représentants des ministères d'exécution, d'ONG, des médias, d'organisations non gouvernementales, d'instituts spécialisés et d'instituts de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> – Département des affaires européennes et juridiques, unité de l'égalité entre les sexes. 	<ul style="list-style-type: none"> – La loi sur l'emploi et la loi sur la protection de l'emploi prévoient l'application de critères d'égalité entre les sexes, par exemple l'égalité des salaires, l'égalité de l'accès au travail et à la formation professionnelle, des conditions de travail égales, le congé parental et la protection des femmes enceintes exerçant une activité professionnelle.
Liechtenstein						
<ul style="list-style-type: none"> – Commission de l'égalité entre femmes et hommes et Bureau pour l'égalité entre femmes et hommes, 1999. – Groupe de travail permanent pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'administration nationale, 1998. 	<ul style="list-style-type: none"> – Depuis 2003, le Bureau pour l'égalité entre femmes et hommes dispose de personnel occupant des postes à plein temps. 	<ul style="list-style-type: none"> – Budget de l'État. – Divers fonds nationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> – La problématique hommes-femmes est progressivement prise en compte dans l'administration nationale. – Un comité directeur de la mise en œuvre a été chargé d'élaborer un plan de mise en œuvre. – Il doit examiner les domaines de la politique, de l'éducation, de l'activité économique et de la culture. – Il recommandera les diverses possibilités de mise en œuvre et présentera un plan au Gouvernement. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le Réseau des femmes du Liechtenstein comprend 16 organisations et se réunit régulièrement pour procéder à des échanges d'informations sur ses travaux et mettre en place des projets. – Il y a également une coopération régionale avec les bureaux pour l'égalité entre femmes et hommes de Suisse et du Vorarlberg (Autriche), avec le groupe du projet «Images des hommes», et avec divers organismes publics. 	<ul style="list-style-type: none"> – Bureau pour l'égalité entre femmes et hommes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Améliorations dans le domaine législatif – la loi sur l'égalité entre femmes et hommes a été adoptée. Une brochure sur le harcèlement sexuel au travail a été publiée dans le cadre de la campagne relative à la loi sur l'égalité entre femmes et hommes. Révision de la loi sur la séparation et le divorce; loi sur les plans de retraite des employés (supprimant l'inégalité indirecte de traitement, en particulier pour les femmes); loi sur les infractions sexuelles; loi sur la protection contre la violence. – Le deuxième Congrès des femmes a été consacré au thème de la famille et de l'emploi. – L'étude empirique portant sur les meilleurs

1	2	3	4	5	6	7
						moyens de planifier et de réaliser le retour dans la vie active, effectuée en 2001, a abouti à la publication de lignes directrices à l'intention des entreprises (2002) et d'une liste de points à vérifier à l'intention des femmes qui reviennent sur le marché du travail (2002).
Lituanie						
<ul style="list-style-type: none"> – Commission de la famille et de l'enfance, Comité des droits de l'homme, Association des femmes parlementaires, 1995. – Conseiller(ère) du Premier Ministre pour les questions d'égalité femmes-hommes, Ministre responsable et Bureau pour l'égalité des sexes, centres de liaison dans chaque ministère. – Conseiller(ère) du Premier Ministre, 2002. – Ministre de la sécurité sociale et du travail. – Commission interministérielle (représentants des 13 ministères), 2000. – Bureau du Médiateur pour les questions d'égalité des chances. – Centre de développement pour l'égalité des chances. 		<ul style="list-style-type: none"> – On envisage de financer les mesures prévues par le Programme d'action au moyen des crédits approuvés, dans le budget général de la République de Lituanie, pour les ministères et organismes participants. – De 2000 à 2004, 50 % environ des activités des ONG ont été financées sur fonds publics. Les simples particuliers sont encouragés à soutenir les organisations non gouvernementales en versant 2 % de leurs impôts sur le revenu à des ONG de leur choix. 	<ul style="list-style-type: none"> – Commission interministérielle sur l'égalité des chances entre femmes et hommes. Tous les organismes publics ont à charge de réaliser l'égalité dans leur domaine de compétence, conformément à l'approche de la parité hommes-femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place en 2001 d'une association informelle d'organisations non gouvernementales pour la protection des droits des femmes. – Le réseau électronique du Centre d'information sur les questions intéressant spécifiquement les femmes, qui est l'une des organisations féminines les plus actives, réunit plus de 130 autorités publiques, organisations non gouvernementales et particuliers. 	<ul style="list-style-type: none"> – Commission interministérielle permanente, comprenant des représentants des 13 ministères. – Toutefois, les travaux des ONG de femmes visant à promouvoir les droits et à mettre en œuvre le Programme national pour l'égalité des chances entre femmes et hommes sont handicapés par le manque de fonds aux échelons national, régional et local, lequel pourrait s'expliquer par le faible rôle du mécénat et de la philanthropie. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le Plan d'action national prévoit des activités relatives à l'égalité des chances entre femmes et hommes en matière d'emploi, d'éducation, de politique et de prise de décisions. D'autres mesures visent la protection de l'égalité des droits, droits fondamentaux inclus; la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la traite des femmes; la protection de la santé et de l'environnement; la mise au point d'instruments et de méthodes; l'amélioration des statistiques; la lutte contre les stéréotypes; le renforcement des capacités institutionnelles; et la sensibilisation. – Depuis 1997, l'Office lituanien de statistique a commencé de compiler et de publier des données statistiques plus détaillées, ventilées par sexe.

1	2	3	4	5	6	7
Luxembourg						
<ul style="list-style-type: none"> – Ministère de la promotion féminine (MPF) (1995). – Comité pour l'emploi des femmes, organe consultatif (1984). – Commission pour l'égalité des chances entre femmes et hommes et pour la promotion féminine (1996). 		<ul style="list-style-type: none"> – Budget du Ministère: 7 866 227 d'euros en 2004 (environ 0,14 % du budget de l'État). 	<p>La Commission interministérielle de l'égalité entre femmes et hommes rend compte au Ministère de la promotion féminine, organe de coordination qui coopère avec le Ministère de l'éducation nationale et avec les organisations professionnelles, les collectivités, les syndicats et les ONG qui s'intéressent aux questions concernant spécifiquement les femmes.</p>	<p>De nombreuses organisations se préoccupent de l'égalité entre les sexes: la plupart sont des ONG qui s'attachent aux domaines de la prise de décisions, de l'éducation et de la culture. Elles s'emploient à modifier le rôle des hommes, à obtenir l'égalité de salaires au sein d'organisations dans lesquelles il n'y a pas de discrimination selon le sexe (essentiellement, les syndicats) et défendent les possibilités d'emploi et les droits dans le domaine de l'emploi.</p>	<p>Le secrétariat de la Commission interministérielle, avec l'appui du Ministère de la promotion féminine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – En juin 2001, le Gouvernement a adopté la stratégie et le Plan d'action pour la mise en œuvre de l'égalité politique entre les hommes et les femmes jusqu'en 2005. – La Commission interministérielle est chargée du suivi du Plan d'action et des décisions importantes à prendre pour sa mise en œuvre. Ses objectifs sont les suivants: intégrer la question de l'égalité à tous les niveaux de la prise de décisions politiques; intégrer les principes d'égalité dans tous les programmes politiques (prise en compte des principes d'égalité); promotion d'une politique d'égalité des sexes.
Pays-Bas						
<ul style="list-style-type: none"> – Ministre des affaires sociales et de l'emploi. – Ministre chargé de la coordination. – Secrétaire d'État chargé de la coordination pour la politique d'émancipation. – Département de la coordination pour la politique d'émancipation (1981). – Commission inter-départementale pour la politique d'émancipation. 		<ul style="list-style-type: none"> – Budget du Ministère des affaires sociales et de l'emploi. – Budget du Fonds social européen. – Budgets des organisations non gouvernementales. 	<ul style="list-style-type: none"> – Dans quelques ministères, il y a un organe interne de coordination, chargé de donner des avis sur les questions d'émancipation relevant du domaine de compétence propre de chaque ministère. Cet organe est généralement un comité chargé des questions d'émancipation. – L'autorité et l'influence pratique de ces organes 		<ul style="list-style-type: none"> – Ministre des affaires sociales et de l'emploi. – Département de la coordination pour la politique d'émancipation. – Comité pour la parité hommes-femmes. 	<p>Le deuxième gouvernement Kok a chargé chaque département de présenter un plan d'action «fixant au moins trois tâches concrètes relevant de la mise en œuvre et de l'application de la politique d'émancipation, qui seraient menées à bien pendant la durée de ce gouvernement». Ces tâches devaient être:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Concrètement mesurables; – Achevées dans un délai de quatre ans;

1	2	3	4	5	6	7
			différent d'un ministère à l'autre.			<ul style="list-style-type: none"> – Rattachées aux thèmes principaux de la politique du département; – Rattachées à l'actuelle politique d'émancipation; – Conçues essentiellement pour avoir des effets sur la société. – Les principaux domaines d'application du Plan d'action national étaient les suivants: – Droits fondamentaux des femmes; – Les femmes et l'économie (salaire égal, amélioration des conditions du travail à temps partiel, allègements fiscaux pour les parents ayant de faibles revenus, élimination de la pauvreté, modalités permettant de combiner travail et prestation de soins, amélioration des services d'accueil de la petite enfance; – Augmentation de la participation des femmes à l'exercice du pouvoir et à la prise de décisions; – Lancement de programmes dans le domaine de la santé.
<i>Norvège</i>						
<ul style="list-style-type: none"> – Ministère de l'enfance et de la famille. – Depuis 1970, la Norvège est dotée d'un mécanisme national chargé de promouvoir l'égalité des sexes: 		<ul style="list-style-type: none"> – En 2000, le souci d'assurer la parité entre les sexes a été pris en considération lors de l'élaboration du budget du Ministère de l'enfance et de la famille. 	<ul style="list-style-type: none"> – Depuis 1980, il y a dans tous les ministères un service de liaison ou une personne à contacter pour les questions de parité hommes-femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le Ministère des affaires étrangères a financé FOKUS, ONG norvégienne qui s'occupe de questions de développement ciblant les femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le Médiateur pour l'égalité des sexes (qui fait rapport au Ministère de l'enfance et de la famille). 	<ul style="list-style-type: none"> – Deux plans d'action pour l'égalité entre femmes et hommes ont été adoptés par le Parlement norvégien (<i>Stortinget</i>) en 1985 et mis en œuvre pendant les années 80.

1	2	3	4	5	6	7
<p>le Médiateur pour l'égalité des sexes et le Centre pour l'égalité des sexes.</p> <p>– Depuis 1997, Comité de sous-secrétariats d'État pour l'égalité des sexes.</p>		<p>– En 2003-2004, une annexe distincte du budget de l'État, consacrée à la parité hommes-femmes, a été présentée (17 ministères ont contribué à son élaboration).</p>	<p>– Un réseau interministériel de services de liaison pour les questions de parité hommes-femmes est invité à participer aux activités de renforcement des capacités, séminaires, sessions de formation et d'échange de données d'expérience et de pratiques optimales.</p>	<p>– La Conférence annuelle de suivi du Programme d'action de Beijing est organisée par le Gouvernement norvégien en coopération avec FOKUS et avec le Centre pour l'égalité des sexes.</p> <p>– REFORM, ONG qui bénéficie du soutien financier du Ministère de l'enfance et de la famille, est une voix importante dans le débat sur l'égalité entre femmes et hommes.</p>		<p>– En 2002, la «loi sur l'égalité des sexes» a été modifiée.</p> <p>– En 2006 au plus tard, un mécanisme sera mis en place pour conjuguer application de la loi et activités de promotion (problématique hommes-femmes, ethnicité).</p>
Malte						
<p>– Ministère de la famille et de la solidarité sociale.</p> <p>– Commission nationale pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (2004).</p> <p>– Un mécanisme national a été mis en place en 1989.</p>	<p>– 7 membres, dont le Président de la Commission et 7 agents d'exécution.</p>	<p>– Dans le dernier budget (2004), les crédits attribués à la Commission se sont chiffrés à environ 172 800 d'euros, soit 2,7 % des crédits totaux aux organismes publics relevant du Ministère de la famille et de la solidarité sociale.</p>	<p>– La plupart des ministères ont élaboré des plans visant à l'égalité des sexes et mis en place des groupes de travail sur l'égalité des sexes.</p> <p>– Le Gouvernement a fait de l'égalité des sexes une priorité générale, pour tous les secteurs.</p>	<p>– Bureau de l'emploi et de la formation.</p> <p>– Division de l'éducation.</p> <p>– Groupe de travail sur le monde du travail.</p> <p>– Malta Enterprise.</p>	<p>– Commission nationale pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.</p>	<p>– Des lois, telles que la loi visant à promouvoir l'égalité entre femmes et hommes.</p> <p>– Égalité des chances et renforcement de l'autonomie sur le lieu de travail (aménagement de l'activité professionnelle pour tenir compte des responsabilités familiales).</p> <p>– Stratégies de promotion de l'égalité et de renforcement de l'autonomie – secteur primaire (marché du travail, éducation, médias, soins de santé).</p> <p>– Renforcement de l'égalité et de l'équité pour l'accès aux biens et services grâce à la politique d'inclusion sociale de Malte.</p>

1	2	3	4	5	6	7
						<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance et responsabilité de l'amélioration des organismes nationaux. - Renforcement des capacités (organisation d'une formation à l'intention des organisations publiques et privées).
<i>Pologne</i>						
<ul style="list-style-type: none"> - Plénipotentiaire du Gouvernement pour l'égalité de condition entre femmes et hommes, 2001. 	<ul style="list-style-type: none"> - 22 personnes employées à plein temps. 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement annuel de 500 000 dollars sur le budget de l'État. - Le Plénipotentiaire consacre aussi 20 000 euros à des projets communautaires subventionnés par la Commission européenne. - En collaboration avec des partenaires étrangers, le Plénipotentiaire exécute les programmes de préadhésion financés par la Commission européenne, d'un montant d'environ 2 millions d'euros (jusqu'en 2004). 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'infrastructure. - Ministère de l'agriculture et du développement rural. - Ministère de la science et des technologies de l'information. - Ministère des affaires intérieures et de l'administration. - Ministère de la culture, Ministère des affaires étrangères. - Ministère des finances. - Office central de statistique. - Office de l'intégration européenne. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a environ 260 organisations de femmes. - Association préélectorale de femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plénipotentiaire du Gouvernement pour l'égalité de condition entre femmes et hommes. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'attention accordée aux questions d'égalité des sexes et les actions visant la promotion des femmes ont été réduites au strict minimum nécessaire pour respecter les prescriptions de l'UE. - Une transformation radicale s'est produite après les élections parlementaires de septembre 2001. La priorité a été donnée aux actions visant l'égalité des sexes et le renforcement des pouvoirs des femmes. L'une des premières tâches du Plénipotentiaire du Gouvernement pour l'égalité de condition entre femmes et hommes a été de mener à bien la deuxième étape du Plan d'action national pour les femmes 2003-2005. - Le rapport sur la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action national sera établi avant la fin de 2004.

1	2	3	4	5	6	7
Portugal						
<ul style="list-style-type: none"> - Commission pour l'égalité et les droits des femmes (1991) qui a remplacé la Commission de la condition féminine (1977). - Commission pour l'égalité dans le travail et dans l'emploi (1979). 		<ul style="list-style-type: none"> - Le budget de la Commission pour l'égalité et les droits des femmes, en pourcentage du budget général, s'est établi à 0,0037 % en 1999, 0,0044 % en 2002, 0,0039 % en 2003 et 0,0029 % en 2004. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la justice, Ministère de l'éducation, Ministère des affaires intérieures. - Ministère de la culture, Ministère des villes, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. - Ministère de la science et de l'enseignement supérieur. - Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche. - Ministère de la défense nationale. - Ministère de l'économie. - Ministère des finances. - Ministère des affaires étrangères. - Ministère des travaux publics, des transports et du logement. - Ministère de la présidence. - Ministère de la santé. - Ministère de la sécurité sociale et du travail. - Haut-Commissaire pour l'immigration et les minorités ethniques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Institut national de statistique. - Divers groupes particulièrement importants de négociateurs sociaux, entrepreneurs, syndicalistes, directeurs des ressources humaines, fonctionnaires, magistrats, avocats, formateurs et élus locaux. - Établissements universitaires et institutions de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Commission pour l'égalité et les droits des femmes. 	<p>Le deuxième Plan national pour l'égalité (2003-2006) comporte deux axes principaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des mesures structurelles; - Des mesures sectorielles, réparties en quatre domaines (vie privée et professionnelle: travail, emploi, protection de la maternité et de la paternité, et conciliation de la vie professionnelle et familiale; éducation, information et formation: éducation et formation professionnelle, santé en matière de reproduction et de sexualité, culture, sport, médias; citoyenneté et inclusion sociale: renforcement de l'autonomie et prise de décisions, pauvreté et inclusion sociale, femmes immigrées et minorités ethniques et culturelles, violence à l'égard des femmes; coopération avec les pays de langue portugaise – <i>CPLP</i>).

1	2	3	4	5	6	7
Fédération de Russie						
<ul style="list-style-type: none"> – Commission nationale chargée de la préparation de la Conférence de Beijing, 1993. – Commission nationale chargée des questions intéressant spécifiquement les femmes, 1993. – Commission interministérielle, 1996. – Commission pour l'amélioration de la condition féminine dans le pays, 1997. – Commission pour l'égalité des chances entre femmes et hommes, 2002. – Département des questions liées à l'enfance, à la condition féminine et à la famille, du Ministère du travail et du développement social de la Fédération de Russie. – Commission pour les questions liées à la condition féminine, à la famille et à la jeunesse. 		<ul style="list-style-type: none"> – Budget de l'État. – Fonds internationaux. – Financement par les ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> – Commission interministérielle. – Dans la plupart des organismes fédéraux et dans tous les ministères, il y a des personnels chargés de l'application de la politique de parité hommes-femmes. Ces personnels font partie de la Commission sur les questions de parité hommes-femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Il existe une étroite relation entre ONG et pouvoirs publics pour les questions de parité hommes-femmes. – Les ONG participent à la mise au point de projets, programmes et politiques relatifs aux questions de parité hommes-femmes. – Il y a plusieurs associations de femmes d'affaires. – L'association «Projet Est-Ouest à l'initiative de femmes» travaille avec les pouvoirs publics à éduquer et informer les populations sur les politiques de parité hommes-femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Commission pour l'égalité des chances entre femmes et hommes, 2002. – Département des questions liées à l'enfance, à la condition féminine et à la famille, du Ministère du travail et du développement social de la Fédération de Russie. 	<ul style="list-style-type: none"> – Les budgets de la santé et de l'éducation prennent désormais davantage en compte les questions sociales. – Il y a 10 % de femmes au Parlement russe. – Le niveau de chômage des femmes a diminué. – Qualité et accessibilité croissantes des structures d'accueil de la petite enfance, avec une augmentation de 15 % du nombre de places. – Participation croissante des femmes au marché du travail, en tant qu'employées ou entrepreneurs. – Poursuite de l'élaboration d'indicateurs et de statistiques portant sur la parité hommes-femmes, en particulier pour ce qui est de l'éducation, de la violence à l'égard des femmes, des différences salariales. – Surveillance et évaluation de l'efficacité du mécanisme national chargé des questions de parité hommes-femmes.
Slovaquie						
<ul style="list-style-type: none"> – Centre national pour l'égalité entre femmes et hommes, 1997. – Commission de la condition féminine, 1998. 		<ul style="list-style-type: none"> – Les activités du Département sont financées sur le budget du secteur et déterminées par une dotation budgétaire. 	<ul style="list-style-type: none"> – Coopération avec les ministères et les organismes administratifs de l'État central, les organismes administratifs des États 	<ul style="list-style-type: none"> – Organisations non gouvernementales féminines, syndicats, autorités municipales, certains organismes administratifs de l'État 	<ul style="list-style-type: none"> – Le Département ministériel pour l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination ainsi que les ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> – Traduire dans les faits l'égalité de condition des femmes dans la famille, l'emploi et la société, consacrée par la loi.

1	2	3	4	5	6	7
<ul style="list-style-type: none"> - Département pour l'égalité des chances, 1999. - Médiateur, 2001. - Commission pour l'égalité des chances et pour l'amélioration de la condition féminine, 2002. 			<p>locaux et les autorités autonomes à tous les niveaux.</p>	<p>central, instituts de recherche, organismes religieux et experts en questions intéressant spécifiquement les femmes, la famille, l'enfance et la jeunesse.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Créer pour les femmes des possibilités de faire des choix personnels concernant la famille, l'emploi et la société. - Éliminer les désavantages économiques subis par les femmes. - Former l'opinion publique au respect de l'égalité entre femmes et hommes. - Protéger et promouvoir la santé des femmes. - Éliminer la violence à l'égard des femmes. - Créer les conditions d'un développement personnel et professionnel pour les femmes défavorisées ou vulnérables (femmes vivant en zone rurale, femmes appartenant au groupe ethnique rom, femmes chômeuses, femmes insuffisamment préparées à leur rôle de mère, femmes souffrant de handicaps). - Promouvoir les activités d'organisations axées sur l'aide aux femmes et l'amélioration de leur condition aux niveaux national et international.

1	2	3	4	5	6	7
<i>Slovénie</i>						
<ul style="list-style-type: none"> – Office d'État pour l'égalité des chances. 			<ul style="list-style-type: none"> – Chaque ministère a désigné un coordonnateur pour l'égalité des chances entre femmes et hommes. – Quatre collectivités locales ont aussi désigné un coordonnateur spécial pour l'égalité des chances entre femmes et hommes et d'autres envisagent de le faire. 		Office d'État pour l'égalité des chances.	<ul style="list-style-type: none"> – Le Gouvernement se propose d'adopter le premier programme national pour l'égalité des chances entre femmes et hommes et de le soumettre au Parlement pour approbation vers la fin de 2004.
<i>Espagne</i>						
<ul style="list-style-type: none"> – Institut pour les questions féminines (rattaché au Ministère du travail et des affaires sociales), 2000. – Conférence sectorielle sur les femmes (1995). – Les communautés autonomes se sont dotées d'un mécanisme pour assurer l'égalité des chances sur leur territoire. – Bureau de surveillance de l'égalité des chances entre femmes et hommes (2000). – Bureau de surveillance de la violence dans la famille et de la violence à motivation sexiste (Commission de l'emploi, Comité de l'exclusion sociale, Commission de l'éducation, Commission de conciliation). 	<ul style="list-style-type: none"> – Vaste réseau de bureaux régionaux ou locaux chargés de l'égalité des sexes. 		<ul style="list-style-type: none"> – Commission mixte pour les droits des femmes (Commission parlementaire permanente). – Organisations régionales et locales pour l'égalité des sexes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Depuis 2000, l'Institut pour les questions féminines accorde un soutien technique, financier et d'infrastructure aux ONG. – Organisations féminines. – Instituts de recherche. – Universités. 	L'Institut pour les questions féminines favorise la réalisation du Plan et est approuvé par le Conseil des ministres. Il sert de modèle aux communautés autonomes et aux conseils municipaux.	<p>Quatrième Plan pour l'égalité des chances entre femmes et hommes (2003-2006):</p> <p>Deux principes:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Défendre et garantir le potentiel d'égalité entre femmes et hommes dans toutes les activités et politiques, à tous les niveaux, et en évaluer les effets potentiels; – Coopération avec tous les acteurs concernés.

1	2	3	4	5	6	7
<i>Suède</i>						
<ul style="list-style-type: none"> - Le Bureau pour l'égalité entre femmes et hommes prête son concours au Ministre de l'égalité entre femmes et hommes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Bureau pour l'égalité entre femmes et hommes comprend 15 employés permanents et 6 fonctionnaires employés au titre de projets. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le budget de l'État proposé pour 2004 accorde une importance toute particulière à la santé et aux droits dans les domaines de la sexualité et de la procréation. - Le Ministre de l'égalité entre femmes et hommes dispose d'un crédit budgétaire annuel pour les «mesures spéciales en faveur de l'égalité entre femmes et hommes», qui sert à financer des projets exécutés par des organisations non gouvernementales. Il n'est pas alloué aux ministères de ressources distinctes pour leurs activités visant à promouvoir l'égalité entre les sexes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque ministre est chargé des questions d'égalité des sexes dans son domaine de compétence. Le Ministre de l'égalité entre femmes et hommes assure la coordination des politiques du Gouvernement. 	<ul style="list-style-type: none"> - 230 organismes font directement rapport au Gouvernement. L'ordonnance relative aux opérations des autorités publiques et les orientations relatives aux crédits annuels régissent leurs activités. L'ordonnance relative aux opérations des autorités publiques prescrit à tous les organismes d'intégrer une perspective de parité hommes-femmes dans leurs activités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le service de l'égalité entre femmes et hommes du Cabinet du Premier Ministre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Représentation accrue des femmes dans la sphère politique et dans d'autres domaines. - Un nombre croissant de parents partagent les responsabilités du ménage et des enfants. - Les pouvoirs publics ont intensifié les mesures visant à combattre la violence commise par les hommes contre les femmes, y compris la prétendue violence au nom de l'honneur. - La loi interdisant l'achat de services sexuels a entraîné une diminution de la prostitution et fait obstacle à la traite d'êtres humains à destination de la Suède à des fins d'exploitation sexuelle. - Des mesures interdisant les différences de salaires d'inspiration sexiste ont été appliquées. - Depuis 1994, toutes les statistiques officielles individuelles doivent être ventilées par sexe. L'Office suédois de statistique a élaboré un manuel sur l'utilisation de statistiques ventilées par sexe.

1	2	3	4	5	6	7
Suisse						
<ul style="list-style-type: none"> – Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF-1976) (www.comfem.ch). – Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. (BFEG-1988) (www.equality-office.ch). – Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (1995). – Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre femmes et hommes. – La Direction du développement et de la coopération (DDC) possède un bureau de l'égalité entre les sexes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le personnel de la CFQF comprend 3 femmes. – 12 personnes employées. – 25 bureaux aux niveaux de la Confédération, des cantons et des villes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le budget annuel de la CFQF est de 175 000 francs suisses. – Le budget du BFEG est de 5,2 millions de francs suisses.. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a fait de la violence à l'égard des femmes et de la traite des petites filles et des femmes un élément central de sa politique et de ses options. 	<ul style="list-style-type: none"> – Les ONG ont collaboré avec le Conseil fédéral et avec les cantons suisses en vue de l'approbation du Plan d'action national. – «ONG-coordination après Pékin Suisse» a établi le rapport alternatif de la Suisse (www.postbeijing.ch). 	<ul style="list-style-type: none"> – Conseil fédéral et Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG). 	<ul style="list-style-type: none"> – En 1999, adoption d'un plan d'action national pour «L'égalité entre femmes et hommes». – En 2002, le Groupe de travail interdépartemental (composé de membres du Conseil fédéral et d'ONG) a établi un rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action national. – En février 2004, le Conseil fédéral a adopté sa stratégie pour 2003-2007: favoriser le progrès des femmes dans l'éducation, adapter sa politique d'égalité professionnelle compte tenu de l'évaluation de la loi sur l'égalité, et examiner les mesures permettant de concilier la vie familiale et la vie professionnelle (par exemple, reconstitution du fonds d'incitation en faveur des structures d'accueil de la petite enfance, et réglementation des horaires scolaires).
Ex-République yougoslave de Macédoine						
<ul style="list-style-type: none"> – Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes au Ministère du travail et de la politique sociale, 1997. 	<ul style="list-style-type: none"> – Une personne est responsable de toutes les activités du Bureau. – Occasionnellement, il peut y avoir un assistant travaillant à des projets précis. 	<ul style="list-style-type: none"> – Insuffisance des ressources financières et des personnels spécialisés. 	<ul style="list-style-type: none"> – Au Ministère des affaires étrangères et au Ministère de la justice, il y a des personnes à contacter au sujet des questions d'égalité entre les sexes et la coopération avec elles est étroite. La coopération avec d'autres organismes 	<ul style="list-style-type: none"> – Union des organisations féminines nationales, six commissions locales pour l'égalité entre les sexes. – Organismes publics, experts, professeurs de l'enseignement supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> – Ministère du travail et de la politique sociale. – Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et Commission nationale pour la mise en œuvre du Programme de Beijing et du Plan d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> – Accroître la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions (18,3 % des parlementaires sont des femmes). – Dans le secteur de l'éducation, l'enseignement élémentaire et secondaire

1	2	3	4	5	6	7
			<p>publics nationaux ou locaux est beaucoup plus difficile, faute de réseau permettant cette coopération; toutefois, la mise en place d'un tel réseau est en cours.</p>			<p>obligatoire, y compris dans les zones rurales, vise tous les enfants quel que soit leur sexe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les modifications législatives intervenues depuis 1991 visaient à promouvoir l'égalité entre les sexes et la protection des femmes. - Sensibiliser les femmes des régions rurales à l'importance de leur droit de vote. - Sensibiliser davantage le public, les partis politiques, renforcer le mécanisme mis en place pour promouvoir l'égalité entre les sexes. - Établir des statistiques ventilées par sexe à l'Institut de statistique de l'État.
Turquie						
<ul style="list-style-type: none"> - Comité consultatif, 1987. - Direction générale de la condition et des questions féminines, 1996. 		<ul style="list-style-type: none"> - Le budget national ne prévoit pas de crédits réalistes à cet effet, et les fonds sont limités au budget de la Direction générale de la condition et des questions féminines. Une partie des budgets du Ministère de l'éducation et du Ministère de la santé est aussi allouée aux activités visant l'égalité entre les sexes (école technique professionnelle pour filles et Direction générale de la santé maternelle et infantile). 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'agriculture et des affaires rurales (Département des femmes dans le développement rural). - Ministère de l'éducation nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Institut de statistique de l'État (Section des statistiques relatives aux femmes). - Centre de recherche et d'application pour les questions féminines. 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction générale de la condition et des questions féminines. 	<ul style="list-style-type: none"> - Extension de l'alphabétisation. - Retrait des réserves concernant la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. - Diminution de la mortalité maternelle et infantile. - L'adoption de la loi sur la protection de la famille en 1998 visait à éliminer la violence à l'égard des femmes, et à prévenir la violence dans la famille. Cela représente un progrès important,

1	2	3	4	5	6	7
						<p>car l'intervention de l'État est très difficile dans un domaine considéré comme privé.</p> <p>– Le Code pénal turc est en cours de révision dans les domaines en rapport avec l'égalité entre les sexes. Par exemple, les crimes d'honneur sont considérés comme une violation de droits fondamentaux, et la commutation de peine ne sera plus autorisée.</p>
<i>Ukraine</i>						
<ul style="list-style-type: none"> – Commission nationale des questions concernant les femmes, la maternité et l'enfance, 1995. – Ministère de la famille et de l'enfance, 1996. – Des comités chargés des questions relatives à la famille et à l'enfance au niveau local ont été créés en 1997-1998. – Commission de coordination pour les questions d'égalité entre les sexes et les questions familiales, 1997. 		Budget de l'État et fonds internationaux.	Les ONG travaillent en étroite coopération avec le Ministère de la famille, de l'enfance et de la jeunesse. Elles se chargent de projets communs et de programmes de recherche en faveur des femmes entrepreneurs ou ayant d'autres activités.	<ul style="list-style-type: none"> – Au cours des 10 années écoulées, 20 centres scientifiques chargés des questions d'égalité des sexes ont été créés. – Une école de l'égalité des chances a été mise en place. – Les ONG contribuent à l'élaboration de projets, programmes et politiques en rapport avec les questions d'égalité entre femmes et hommes. 	– Ministère de la famille, de l'enfance et de la jeunesse.	<ul style="list-style-type: none"> – Prise en compte des questions de parité hommes-femmes dans le processus d'élaboration des politiques. – Élimination de la discrimination sur le marché du travail, ainsi qu'à l'embauche et pour les promotions. – Mise au point de programmes pour les femmes victimes de réformes économiques. – Enseignement de la législation garantissant l'égalité à l'intention des femmes. – Promotion de la participation des femmes aux processus de prise de décisions. – Plus grande attention aux problèmes spécifiques aux femmes dans le secteur de la santé.

1	2	3	4	5	6	7
						<ul style="list-style-type: none"> – Révision de lois aux fins des politiques relatives à la traite des personnes et à la réadaptation des victimes. – Promotion de la présence des femmes dans les médias. – Établissement de rapports annuels à l'intention des pouvoirs publics et surveillance des progrès de la parité entre hommes et femmes.
Royaume-Uni						
<ul style="list-style-type: none"> – Bureau des questions féminines et de l'égalité (1997). – Deux ministres chargés des questions féminines dont un membre du Cabinet: le Secrétaire d'État pour le commerce et l'industrie et le Ministre de la condition féminine. – Sous-Commission ministérielle pour la famille. – Assemblées législatives d'Écosse, du pays de Galles et d'Irlande du Nord. – Commission nationale pour les femmes. – Commission de l'égalité des chances. – Commission pour l'égalité et les droits fondamentaux. 		<ul style="list-style-type: none"> – Budget de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le Bureau des questions féminines et de l'égalité s'attache à l'égalité entre femmes et hommes dans l'ensemble des administrations publiques, grâce à l'élaboration et au suivi du rapport sur les résultats obtenus en matière d'égalité entre femmes et hommes, publié en juillet 2003. 	<ul style="list-style-type: none"> – Équipe des incidences sur l'égalité des sexes. – 230 organisations partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> – Département des affaires sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation de la présence des femmes sur le marché du travail, en tant qu'employées et en tant qu'entrepreneurs. – Meilleure qualité et accessibilité de l'accueil de la petite enfance. – Un nouveau programme aide les personnes qui ont survécu à des violences familiales à mener une vie plus indépendante. – Amélioration des services d'accueil de la petite enfance (250 000 places nouvelles). – Augmentation du nombre des personnes employées qui jugent satisfaisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. – Audit portant sur l'égalité de salaires (35 % des grandes organisations auront effectué des examens à cet effet d'ici à 2006).

1	2	3	4	5	6	7
<i>États-Unis d'Amérique</i>						
<p>Divers organismes du Département d'État, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Bureau des questions internationales concernant les femmes (G/IWI); – Département d'État (1994); – Bureau des affaires sociales et humanitaires (IO/SHA); – Bureau de la démocratie, des droits fondamentaux et du travail; – Bureau de la population, des réfugiés et des migrations (PRM); – Bureau du Conseil juridique (L). <p>Autres organisations, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Bureau pour les femmes dans le développement; – USAID; – Conseil national de sécurité; – Bureau chargé de la violence à l'égard des femmes; – Bureau de la promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes; – Comité consultatif sur les femmes dans les services; – Département de la défense. 		<ul style="list-style-type: none"> – Fonds publics. – Fonds privés. – Financements internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> – La plupart des organismes publics se trouvent au Département d'État. 	<ul style="list-style-type: none"> – Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). – Conseil national de sécurité. – Office du contrôle pharmaceutique et alimentaire. – Office de la santé publique et de la science. – Office des anciens combattants. 		

1	2	3	4	5	6	7
Ouzbékistan						
<ul style="list-style-type: none"> – Création des fonctions de vice-ministre de la défense sociale, de la maternité et de l'enfance, 1995. – Bureau du Médiateur, ayant à sa tête une femme, 1997. – Bureau pour «la parité hommes-femmes et le développement», 1997. 	<ul style="list-style-type: none"> – Projet (2002-2007) visant à «Améliorer les soins de santé dans les familles, améliorer la prise en charge de la maternité et les systèmes éducatifs» financé par des fonds de toutes origines (122 millions de dollars au total). 	<ul style="list-style-type: none"> – Budget de l'État. – Divers fonds publics et fonds internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> – Il existe un solide réseau reliant les ministères et départements à tous les niveaux. 	<ul style="list-style-type: none"> – Comité des femmes d'Ouzbékistan. – Fonds «Soglom Avlod Uchun (Génération en bonne santé)». – «Sen Yolgiz Amassan». – «Fonds pour l'enfance», Fonds pour la jeunesse «Kamolot». – Centres de défense sociale et d'aide en faveur des mères célibataires. – Parlement des enfants. – Plus de 50 organisations féminines. 	<ul style="list-style-type: none"> – Commission conjointe sur les questions de parité hommes-femmes, dépendant du Cabinet des ministres. 	<ul style="list-style-type: none"> – Système de statistiques ventilées par sexe, fondé sur 176 indicateurs qui permettent de surveiller les progrès de l'égalité entre femmes et hommes. – Nouvelles modifications du système législatif. – Création de mécanismes institutionnels. – Adoption d'un système de surveillance. – Multiplication des ONG. – Sensibilisation aux questions d'égalité entre femmes et hommes.

Source: Réponses des pays au questionnaire concernant la discrimination à l'égard des femmes (ONU).
